

Produit :

VICAFIL TS 4408

Code : C07256

Version : 1.1

Révision : le 21-novembre-2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange VICAFIL TS 4408

Numéro d'enregistrement -

Synonymes Aucun(e)(s).

Code du produit C07256

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Voir Fiche Technique.

Utilisations déconseillées Non disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom de la société CONDAT

Adresse 104 Avenue Frédéric Mistral - B.P. 16
CHASSE SUR RHONE
FR

Division Département Affaires Réglementaires Produits

Numéro de téléphone Tel.: 33 (0)4 78.07.38.38
Télécopie : 33 (0)4 78.07.38.00

Adresse électronique arp@condat.fr

Personne de contact Département Affaires Réglementaires Produits

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence :
24H/24H [China] : 86 4001 2001 74
24H/24H [Australia] : + 61 1 800 686 951
24H/24H [Asia-Pacific] : 1-760-476-3960
24H/24H [Europe] : 1-760-476-3961
24H/24H : 1-866-519-4752
[USA-Canada-Mexico] :
24H/24H [Americas] : 1-760-476-3962
24H/24H [Middle East&Africa] 1-760-476-3959
:
Numéro de téléphone : 333637
d'urgence (code d'accès) :

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Dangers physiques Non classé comme présentant un risque physique.

Dangers pour la santé humaine Non classé comme présentant un risque pour la santé

Dangers pour l'environnement Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.

Produit :

VICAFIL TS 4408

Code : C07256

Version : 1.1

Révision : le 21-novembre-2014

Risques particuliers

Pour plus d'informations sur les risques d'inhalation, voir la rubrique 11 de la présente fiche de données de sécurité.

Principaux symptômes

Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Pictogrammes de danger

Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement

Aucun(e)(s).

Mentions de danger

Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention

Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Réaction

Se laver les mains après l'usage.

Stockage

Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination

Non applicable.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Sans objet.

2.3. Autres dangers

Non affecté.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
SODIUM (TÉTRABORATE, PENTAHYDRATÉ)	5 - < 10	12179-04-3 215-540-4	01-2119490790-32-xxxx	005-011-02-9	
Classification :	DSD:	Repr. Cat. 2;R60-61, Xi;R36			
	CLP :	Eye Irrit. 2;H319, Acute Tox. 4;H332, Repr. 1B;H360FD			

CLP : Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

DSD : Directive 67/548/CEE.

M : facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.

Remarques sur la composition

Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16.

N.B. : Teneur en tétraborate de sodium pentahydraté (CAS N° 12179-04-3) < 6,5%.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation des poussières émises par la matière, transporter immédiatement la personne affectée hors de la zone contaminée. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Produit :

VICAFIL TS 4408

Code : C07256

Version : 1.1

Révision : le 21-novembre-2014

Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Non applicable, non combustible. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Non applicable, non combustible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Voir également section 10.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers

Aucun (non combustible). Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter un masque anti-poussière si les poussières formées dépassent les limites d'exposition. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter toute inhalation de poussières de la matière déversée. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ce produit est miscible dans l'eau. S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussières qui ne réagit pas avec le produit. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter de respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter toute exposition prolongée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Assurer un bon entretien des locaux. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

Produit :

VICAFIL TS 4408

Code : C07256

Version : 1.1

Révision : le 21-novembre-2014

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Éviter toute accumulation de poussières de cette matière. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	
SODIUM (TÉTRABORATE, PENTAHYDRATÉ) (CAS 12179-04-3)	VME	1 mg/m3	
Composants supplémentaires	Type	Valeur	Forme
POUSSIÈRE (CAS SEQ250)	VME	5 mg/m3	Fraction alvéolaire.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

La Belgique. Valeurs limites d'exposition

Composants	Type	Valeur	
SODIUM (TÉTRABORATE, PENTAHYDRATÉ) (CAS 12179-04-3)	VLCT	6 mg/m3	
Composants supplémentaires	Type	Valeur	Forme
POUSSIÈRE (CAS SEQ250)	VME	2 mg/m3	
		3 mg/m3	Fraction alvéolaire.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
SODIUM (TÉTRABORATE, PENTAHYDRATÉ) (CAS 12179-04-3)	VLCT	1 mg/m3	Poussière inhalable.
Composants supplémentaires	Type	Valeur	Forme
POUSSIÈRE (CAS SEQ250)	VME	1 mg/m3	Poussière inhalable.
		3 mg/m3	Poussière respirable.
		10 mg/m3	Poussière inhalable.

Limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
SODIUM (TÉTRABORATE, PENTAHYDRATÉ) (CAS 12179-04-3)	Activités professionnelles	Cutané	32432 mg/kg/j.	Long term systemic.
		Inhalation	9,8 mg/m3	Long term systemic.
		Inhalation	17 mg/m3	Aigu.

Produit :

VICAFIL TS 4408

Code : C07256

Version : 1.1

Révision : le 21-novembre-2014

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
	Consommateurs	Cutané	231,8 mg/kg/j.	Long term systemic externe.
		Cutané	1,15 mg/kg/j.	Long term systemic.
		Inhalation	4,93 mg/m3	Long term systemic.
		Inhalation	17 mg/m3	Aigu.
		Inhalation	17 mg/m3	Long term.
		Oral	1,15 mg/kg/j.	Acute systemic.
Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)	Non disponible.			
8.2. Contrôles de l'exposition				
Contrôles techniques appropriés	La ventilation doit être suffisante pour évacuer et empêcher efficacement l'accumulation de poussières ou d'émanations susceptibles d'être générées lors de la manipulation ou du traitement thermique. Si des mesures techniques ne suffisent pas pour maintenir les concentrations de particules de poussière sous la limite d'exposition professionnelle, une protection respiratoire adéquate doit être portée.			
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle				
Informations générales	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.			
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes bien ajustées s'il y a de la poussière.			
Protection de la peau				
- Protection des mains	Utiliser des gants de protection en : Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC).			
- Divers	Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.			
Protection respiratoire	Porter un masque anti-poussière si les poussières formées dépassent les limites d'exposition.			
Risques thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.			
Mesures d'hygiène	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.			
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.			

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Solide.
Forme	Poudre.
Couleur	Beige.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.

Produit :

VICAFIL TS 4408

Code : C07256

Version : 1.1

Révision : le 21-novembre-2014

Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1,405
Solubilité(s)	300 g/l 85°C
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non applicable.
Température pour la viscosité	40 °C (104 °F)
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.
9.2. Autres informations	
pH en solution aqueuse	9 @15%

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles. Éviter la dispersion de poussières dans l'air (éviter notamment de nettoyer les surfaces empoussiérées par soufflage d'air comprimé).
10.5. Matières incompatibles	Acides forts. Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Composés de soufre.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Le contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement, des gerçures ou une irritation.
Corrosion ou irritation de la peau	Non classé.
Blessure ou irritation grave des yeux	Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation.
Sensibilisation respiratoire	Non classé.
Sensibilisation cutanée	Non classé.
Mutagénicité des cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.

Produit :

VICAFIL TS 4408

Code : C07256

Version : 1.1

Révision : le 21-novembre-2014

Toxicité pour la reproduction	Ce produit contient une substance classée toxique pour la reproduction à une concentration inférieure à la limite de classification. Il n'est donc pas classé toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucune information disponible.
Autres informations	Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.
12.2. Persistance et dégradabilité	Ce produit contient seulement des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Non disponible.
Facteur de bioconcentration (BCF)	Non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Donnée inconnue.
12.6. Autres effets néfastes	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.
Codes des déchets UE	Produit non utilisé : 06 03 14 Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
Méthodes d'élimination/information	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.
Précautions spéciales	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Produit :

VICAFIL TS 4408

Code : C07256

Version : 1.1

Révision : le 21-novembre-2014

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.7. Transport en vrac Sans objet.
conformément à l'annexe II de la
convention Marpol 73/78 et au
recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA
SODIUM (TÉTRABORATE, PENTAHYDRATÉ) (CAS 12179-04-3)**

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

N'est pas listé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

SODIUM (TÉTRABORATE, PENTAHYDRATÉ) (CAS 12179-04-3)

Produit :

VICAFIL TS 4408

Code : C07256

Version : 1.1

Révision : le 21-novembre-2014

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

N'est pas listé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

SODIUM (TÉTRABORATE, PENTAHYDRATÉ) (CAS 12179-04-3)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

SODIUM (TÉTRABORATE, PENTAHYDRATÉ) (CAS 12179-04-3)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations

Non disponible.

Références

Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

R36 Irritant pour les yeux.
R60 Peut altérer la fertilité.
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Informations de révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la mise en place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

SDS FRANCE 9 / 9